

*Peter Schulthess*

## **Nouvelles de la Charte suisse pour la psychothérapie**

Les assemblées des membres de la Charte (19.1.2013) et de l'ASP (Association suisse des psychothérapeutes, 16.3.2013) ont toutes deux décidé à l'unanimité, dans le cadre d'un scrutin consultatif, que les deux groupements fusionneraient au 1.1.2014. Une assemblée commune aura lieu le 21 septembre 2013, pour mettre en place les modalités de la fusion et les nouveaux statuts.

La Charte suisse pour la psychothérapie est une union faitière affiliant les institutions de formation en psychothérapie, ainsi que les groupements professionnels. Elle se fonde sur un accord concernant la nature de la psychothérapie et les exigences posées à la formation. Entre 1989 et 1991, une Conférence suisse des institutions offrant une formation est parvenue à un consensus en rapport avec les contenus de la formation, la manière dont elle doit se dérouler, la science et l'éthique ; un texte, la « Charte suisse pour la psychothérapie » a finalement été ratifié. Étaient représentées, les approches de types psychologie des profondeurs, humaniste, ainsi que celles utilisant le corps, l'art et l'expression. La «Charte» a d'abord été signée en 1993, par 27 institutions de formation et groupements spécialisés. Depuis cette date, le contenu de la Charte est développé plus avant et appliqué sur la base de processus démocratiques.

La Charte suisse pour la psychothérapie sert à garantir la qualité de cette dernière et à la faire évoluer ; elle se porte garante du sérieux des méthodes psychothérapeutiques et d'un haut niveau de formation. Seuls les institutions et courants ayant subi une évaluation peuvent devenir membres. Ils sont examinés périodiquement du point de vue du respect des normes de la Charte.

La psychothérapie se fonde sur le savoir acquis par différentes disciplines scientifiques. Pour qu'elle puisse continuer à se développer et devenir une science indépendante, il faut que les psychothérapeutes mènent un discours, tout en se référant au contexte des différentes sciences fondamentales. C'est pourquoi il faut que l'accès à la formation postgrade en psychothérapie demeure ouvert. L'ASP vise, elle aussi, cet objectif.

Concernant l'organisation, la Charte a été de 1993 à 1997 une commission de formation autonome affiliée au SPV (l'ancienne désignation de l'ASP). Puis elle s'est constituée en tant qu'association indépendante, espérant ainsi pouvoir combler le fossé qui séparait alors le SPV, la FSP et la FMH ; en effet, les institutions de formation formaient traditionnellement des psychothérapeutes membres de l'un des trois groupements. On espérait également qu'il serait possible d'attirer des filières relevant d'autres courants que ceux qui avaient déjà des liens avec le SPV. Ces espoirs sont malheureusement demeurés vains. La séparation entre la Charte et l'ASP n'avait jamais été complète puisque cette dernière est demeurée le plus important membre de la Charte. Les débats politiques qui ont eu lieu ces dernières années en rapport avec la profession du psychothérapeute et la mise en place d'une loi adéquate ont montré que la Charte et l'ASP militent en faveur des mêmes aspects. Le fait qu'elles menaient leurs démarches en parallèle leur a peut-être donné plus de poids, mais les personnes extérieures avaient de la peine à le comprendre. L'ASP a été critiquée parce qu'en tant qu'association professionnelle elle n'évaluait pas elle-même les curriculums offerts par les filières, mais avait délégué cette tâche à la Charte ; quant à cette dernière, elle était considérée comme une garante compétente d'un haut niveau de qualité des filières, mais elle n'a pas été prise en compte au niveau de la politique professionnelle, car elle n'était pas un groupement professionnel. Le climat politique ayant évolué, il semble maintenant utile que les deux associations fusionnent. Ensemble, elles seront un partenaire de plein droit.

La Charte fête cette année son 20<sup>e</sup> anniversaire. Une publication du jubilé doit être écrite, qui montrera les différents aspects du travail de la Charte au cours des vingt dernières années.